



COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE L'OZON

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

LUNDI 2 JUILLET 2018

Nombre de conseillers : 37
- Présent(e)s : 27
- Pouvoirs : 7
- Excusé(e)s : 2
- Absent(e)s non excusé(e)s : 1

L'an deux mil dix-huit, le 2 Juillet, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon, dûment convoqué le 22 Juin, s'est réuni en session ordinaire à 19h00 à la Salle des Fêtes à Marennes, sous la présidence de M. Jean-Jacques BRUN.
Secrétaire : Mireille BONNEFOY

Présent(e)s :

Mmes et MM, Raymond DURAND, Monique CERF, Marie-Paule DUMOND (Chaponnay), Patrice BERTRAND, Isabelle JANIN, Laurent VERDONE (Communay), Jacky ROZIER, Monique MONNERET, Jean-Luc SAUZE (Marennes), Pierre BALLELIO, Sylvie CARRE, Annick FRANCOIS, Guy PERUSSET, Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon), Jacques BLEUZE, Mireille BONNEFOY, Yves BOUCRY, Jean-Luc ROCA VIVES (Sérézin du Rhône), Michèle LYON, Chantal GUINET (Simandres), Jean-Jacques BRUN, Béatrice CROISILE, Lionel FAIVRE, Jean-François FRAISSE, Laurence MARTINEZ, Rachel REY, Marie-Thérèse RIVIERE-PROST (Ternay)

Pouvoirs :

M. Serge MARTINEZ a donné pouvoir à Raymond DURAND (Chaponnay)
M. Jean-Philippe CHONE a donné pouvoir à M. Patrice BERTRAND (Communay)
M. Yves PLANTIER a donné pouvoir à Mme Mireille SIMIAN (St Symphorien d'Ozon)
M. Lilian CARRAS a donné pouvoir à Mme Sylvie CARRE (St Symphorien d'Ozon)
M. René MARTINEZ a donné pouvoir à M. Pierre BALLELIO (St Symphorien d'Ozon)
M. José RODRIGUEZ a donné pouvoir à Mme Michèle LYON (Simandres)
M. Alain ROUCHON a donné pouvoir à Mme Béatrice CROISILE (Ternay)

Excusé(e)s :

Mme Sylvie ALBANI (Communay)
M. Christian GAMET (Communay)

Absent non excusé :

M. Maxime CLAIR (Chaponnay)

**N°2018-81-7.5.6
02/07/2018**

Attribution de subventions pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE)

Rapporteur : Pierre BALLELIO, Vice-Président délégué aux Transports

- Vu** le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la Commission Transports du 9 novembre 2017 ;
Vu le Débat d'orientation budgétaire du 26 février 2018 ;
Vu le vote du budget en date du 26 mars 2018.
Vu l'engagement pris en mars 2018, entre la CCPO et d'autres territoires pour s'engager en faveur de la qualité de l'air dans le Plan de protection atmosphérique (PPA) de l'agglomération lyonnaise.
Vu les bureaux communautaires du 4 et 18 juin 2018 ;

Considérant que dans l'optique de développement durable et afin d'encourager les modes doux respectueux de l'environnement, la Communauté de communes du Pays de l'Ozon entend soutenir l'achat de vélo à assistance électrique (VAE) neufs pour les résidents de son territoire;
Considérant que la subvention accordée pour l'achat d'un VAE s'inscrit dans une volonté de lutter contre la pollution liée aux transports et à la circulation routière.
Considérant que, le nombre de subvention est fixé à 50 d'un montant fixe de 200€, soit une enveloppe financière totale de 10 000€ inscrite au BP2018 ;

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité :

- **ATTRIBUE** une subvention de 200 € par bénéficiaire pour l'aide à l'achat de Vélo à assistance électrique (VAE) dans la limite de 10 000 € ;
- **DIT** que les règles définissant les modalités d'attribution de la subvention sus visée sont fixées dans la convention annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les crédits sont inscrits au BP 2018 de la CCPO au chapitre 65

Télétransmise en Préfecture le - 6 JUL. 2018
Affichée le - 6 JUL. 2018
Certifiée exécutoire le

Pour extrait conforme au registre,

Jean-Jacques BRUN
Président


